



Demande de raccordement/déversement aux réseaux d'assainissement

L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

A retourner à la Communauté de Communes l'Orée de Bercé-Belinois
1 rue Sainte-Anne, 72220 Écommoy - Tél. : 02 43 47 02 20
Mél. : assainissement@belinois.fr

V3 du 09/09/19

Demandeur

Nom et prénom / Structure :
Adresse :
Code postal : Commune :
Tél. : Mél. :
Complément :

Adresse du projet

Références cadastrales :
Type : Habitation neuve/existante Local commercial Autre :
Adresse :
Code postal : Commune :
• Permis de construire n° Délivré le
• Déclaration préalable n° Délivrée le
L'immeuble dispose actuellement d'une installation d'assainissement non collectif¹ (ANC)
¹ : La copie du bon de vidange et de désinfection de la fosse abandonnée est à remettre au service

Vous sollicitez l'autorisation de vous raccorder et de déverser aux réseaux publics les eaux suivantes :

- Eaux usées « domestiques » (eaux ménagères et eaux vannes uniquement)
- Eaux usées non domestiques² (assimilés domestiques ou non domestiques)
- Eaux pluviales³

² : Un dossier spécifique est à fournir au service pour l'établissement de l'arrêté d'autorisation de déversement

³ : L'impossibilité de gestion des eaux pluviales à la parcelle est à démontrer sur la base d'une étude d'infiltration

Le à

Signature du demandeur

Documents à fournir (sauf cas de lotissement ou d'extension de réseau)

- Schéma du branchement au réseau d'eaux usées et/ou du dispositif de gestion des eaux pluviales (page 2)
- Si vous décidez de faire réaliser les travaux par l'exploitant du service, pour obtenir un devis :
A réception de l'avis favorable Contacter Véolia au 0 969 323 529
- Si vous décidez de faire réaliser les travaux par une entreprise spécialisée de votre choix :
 - Lettre d'engagement de l'entreprise à respecter les prescriptions techniques du service (page 3)
 - Formulaire descriptif des travaux (page 4)

Le contrôle de bonne exécution des travaux vous sera facturé selon le tarif adopté par le Conseil Communautaire

Réservé au service

Date de réception du dossier complet :

Avis du service : Favorable Défavorable

Visa du service



Schéma du branchement au réseau d'eaux usées et du dispositif de gestion des eaux pluviales

L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

A renseigner

Situation du bâtiment (par rapport à la limite de propriété)

Tracé des canalisations sur le terrain (eaux usées et/ou eaux pluviales)

Emplacement du/des dispositif(s) de gestion des eaux pluviales (puits d'infiltration, cuve de rétention, etc.)

Emplacement des boîtes de branchement en limite de propriété : nature, diamètre, cote TN et profondeur

Réseaux existants sous le domaine public : diamètre¹, cote TN et profondeur¹

Tracé du/des branchement(s) au(x) réseau(x) public(s) : nature, diamètre et linéaire de canalisation

¹ : Le diamètre et la profondeur des réseaux au droit du terrain ont été fournis lors de l'instruction de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable. Si nécessaire, prendre contact avec le service.

Code couleur :

— Eaux usées

— Eaux pluviales

Echelle :



Lettre d'engagement de l'entrepreneur

A retourner au moins 2 mois avant la date prévisionnelle des travaux, à :
Communauté de Communes l'Orée de Bercé-Belinois
1 rue Sainte-Anne, 72220 Écommoy - Tél. : 02 43 47 02 20
Mél. : assainissement@belinois.fr

Je soussigné, (Nom Prénom)

Agissant en qualité de

Pour le compte de l'entreprise

Dont le siège social est situé

Téléphone (joignable pendant les heures ouvrables) :

Adresse e-mail : @

M'engage à :

- Demander, au préalable, au service, la nature du matériau de la canalisation sur laquelle aura lieu le raccordement ;
- Transmettre au service mes attestations de formations des travailleurs effectuant des interventions sur matériau contenant de l'amiante relevant de la sous-section 4 par un organisme accrédité (code du travail - risque exposition à l'amiante) ;
- Joindre à la présente demande, les qualifications en matière d'assainissement de l'entreprise exécutant le raccordement (qualifications FNTP ou équivalent ou références de l'entreprise) ;
- Exécuter les travaux selon les règles de l'art (fascicule 70 du C.C.T.G Travaux et autres selon le type de travaux) ;
- Obtenir l'ensemble des autorisations nécessaires pour l'exécution de travaux sur le domaine public (arrêté de voirie, permission de voirie, DICT). En l'absence de permission de voirie, la remise en état des voies communales sera réalisée à l'identique, avec emploi de grave non traitée 0/31,5 et d'enrobés à chaud (BBSG0/10 sur 6 cm pour la chaussée et BBSG0/6 sur 4 cm pour les trottoirs) avec joint d'émulsion sablé
- Respecter les prescriptions de l'autorisation de branchement et du règlement d'assainissement collectif consultable sur le site <http://www.cc-berce-belinois.fr/collectif/> ;
- Informer le service d'une sous-traitance éventuelle ;
- Fournir le récolement en classe A du/des branchement(s) réalisé(s) ;
- Contacter le service, au moins 48h à l'avance, afin de planifier un rendez-vous sur place pour le contrôle de bonne exécution des travaux. A défaut, le service se réserve le droit de :
 1. Soit, faire rouvrir la fouille aux frais uniques de l'entreprise afin de procéder au contrôle ;
 2. Soit, réaliser une inspection télévisée et, éventuellement, un essai d'étanchéité du branchement aux frais uniques de l'entreprise et selon les tarifs fixés par délibération du Conseil Communautaire.

En cas de malfaçon et/ou de non-respect des prescriptions techniques en vigueur, le service refusera la réception de l'ouvrage et la mise en service du branchement.

Le à

Signature du représentant

Cachet de l'entreprise



Eaux usées - Partie privée du branchement

- Canalisation - Matériau : Poste de relevage :
- Canalisation - Diamètre : Regard de façade :
- Ventilation primaire¹ : Dispositif anti-reflux² :
- Ventilation secondaire : Rappels du règlement sanitaire départemental (version en vigueur)

¹ : Aucun obstacle ne doit s'opposer à la circulation de l'air entre l'égout public ou le dispositif de traitement des eaux usées et l'atmosphère extérieure, au travers des canalisations et descentes d'eaux usées des immeubles (article 42)

² : Lorsque des appareils d'utilisation sont installés à un niveau tel que leur orifice d'évacuation se trouve situé au-dessous de ce niveau critique (niveau inférieur à celui de la voie), toutes dispositions doivent être prises pour s'opposer à tout reflux d'eaux usées provenant de l'égout en cas de mise en charge de celui-ci (article 44)

Eaux usées - Partie publique du branchement

Boîte de branchement sous domaine public / domaine privé

Matériau : Dimension : Profondeur :

Canalisation de branchement sous domaine public

Matériau : Diamètre³ : Pente³ :

Lit de pose et enrobage : Remblai : Chaussée :

³ : Le diamètre nominal doit être supérieur ou égal à 150 mm et la pente ne sera pas inférieure à 3% (article V.10 du fascicule 70 du C.C.T.G.)

Raccordement sur le réseau public

Au niveau d'un regard de visite :

- Cunette en fil d'eau
- Chute inférieure à 50 cm
- Chute accompagnée au-delà de 50 cm

Au niveau de la canalisation :

- Culotte préfabriquée
- Raccord de piquage :

Eaux pluviales

Surfaces imperméabilisées (m²) - Surface totale du terrain :

Toiture : Voirie, parking : Espaces verts : Autres (.....) :

Exutoire

- Ouvrage(s) d'infiltration : noue / fossé / tranchée / puits
- Capacité de stockage : m³ & Perméabilité : m/s
- Destination du trop-plein :

Milieu hydraulique superficiel : mare / plan d'eau / cours d'eau

Réseau public⁴ : caniveau / fossé / canalisation

Ouvrage spécifique

- Cuve de récupération (capacité : m³) : avant rejet au réseau / au milieu / par infiltration
- Dispositif anti-reflux
- Poste de relevage

⁴ : Le rejet au réseau public ne sera autorisé que sur la base d'une étude démontrant l'impossibilité d'infiltration des eaux pluviales